

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220207-C___9_02_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - VERSEMENT DES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DES JURYS DES CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE DÉPÔT DES TRANSPORTS ET NIORT TECH III

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Ségolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - VERSEMENT DES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DES JURYS DES CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DÉPÔT DES TRANSPORTS ET NIORT TECH III

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Lors de ses séances du 12 avril 2021 et du 29 juin 2021, le Conseil d'Agglomération a validé les programmes et autorisé le lancement des consultations de maîtrise d'œuvre respectivement pour les opérations du Dépôt des transports et de Niort Tech III.

Conformément au code de la commande publique, ces délibérations prévoient la participation au jury de concours du 1/3 de personnes présentant les qualifications exigées des candidats.

Par courrier en date du 27 octobre 2021, la Direction Générale des Finances Publiques a indiqué à Niort Agglo qu'afin de prendre en charge les indemnités de participation des membres qualifiés dans un jury de concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement, une délibération est nécessaire, en application du décret n°2012-1246 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Les indemnités prévisionnelles sont aujourd'hui fixées comme suit :

Montant estimatif de 800 € TTC par intervenant et par jour d'intervention, avec un montant maximum de 1 600 € TTC par intervenant et par jour.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement des indemnités de participation et de déplacement des personnes qualifiées des jurys des concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Dépôt des transports et du site Niort Tech III pour un montant estimatif de 800 € TTC avec un montant maximum de 1 600 € TTC par intervenant et par jour ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué